

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 70031 Numéro SIREN : 435 350 228 Nom ou dénomination : AAD DISTRIBUTION - IDF
--

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2020 sous le numéro de dépôt 9348

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial (1)	18 294		18 294	18 294
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage	16 660	9 400	7 259	2 138
	Autres immobilisations corporelles	98 756	79 425	19 332	8 259
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	11 400		11 400	12 400
	Total II	145 110	88 825	56 285	41 091
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	248 182	3 824	244 357	228 731
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	790 751	161 295	629 456	741 985
	Autres créances	77 490		77 490	190 409
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement	24 367		24 367	24 367
	Disponibilités	795 046		795 046	500 416
	Charges constatées d'avance (3)	7 174		7 174	3 846
	Total III	1 943 009	165 119	1 777 890	1 689 753
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 088 119	253 944	1 834 175	1 730 845

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

11 400

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 40 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	40 000	40 000
	Réserves		
	Réserve légale	4 000	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	957 494	945 235
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	210 963	132 259
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total I	1 212 457	1 121 494
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total II		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	13 000	
	Total III	13 000	
DETTES (I)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	21 978	
	Concours bancaires courants		454
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	373 931	417 671
	Dettes fiscales et sociales	201 228	169 127
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	11 581	22 098
	Produits constatés d'avance (I)		
	Total IV	608 717	609 350
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 834 175	1 730 845
(1) Dont à moins d'un an		594 224	609 350

SAS AAD DISTRIBUTION IDF

88 RUE A.L. LAVOISIER

77480 BRAY SUR SEINE

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

S.A. MONDIAL AUDIT "DYNAUDIT"

4 AVENUE ALAIN PEYREFITTE

ZI

77480 BRAY SUR SEINE

01.60.67.10.21

ANNEXE

SOMMAIRE

Evènements significatifs postérieurs à la clôture	page 6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	7
Etat des amortissements	7
Etat des provisions	8
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Composition du capital social	9
Fonds commercial	9
Evaluation des immobilisations corporelles	9
Evaluation des amortissements	10
Evaluation des matières et marchandises	10
Dépréciation des stocks et en cours	10
Evaluation des créances et des dettes	10
Dépréciation des créances	10
Evaluation des valeurs mobilières de placement	10
Disponibilités en Euros	10
Produits à recevoir	11
Charges à payer	11
Charges et produits constatés d'avance	11
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	12
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	13
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Informations en matière de crédit bail	13
Engagement en matière de pensions et retraites	13
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Transferts de charges	14

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Annexe complémentaire
(SANS FERMETURE DE L'ENTREPRISE)

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

Cette crise sanitaire a entraîné un fort ralentissement de l'activité sur l'exercice 2020. La mise en place de l'ensemble des mesures gouvernementales à sa disposition combinée à un bon niveau de trésorerie permettent d'assurer la continuité d'exploitation de la société.

Un PGE a été demandé auprès du Crédit Agricole pour un montant de 200 000 €.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	18 294		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	9 917		6 743
Installations générales agencements aménagements divers	46 196		
Matériel de transport	7 682		362
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	31 235		17 898
TOTAL	95 029		25 003
Prêts, autres immobilisations financières	12 400		
TOTAL	12 400		
TOTAL GENERAL	125 723		25 003

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			18 294	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			16 660	
Installations générales agencements aménagements divers			46 196	
Matériel de transport		4 616	3 428	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			49 133	
TOTAL		4 616	115 416	
Prêts, autres immobilisations financières		1 000	11 400	
TOTAL		1 000	11 400	
TOTAL GENERAL		5 616	145 110	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	7 778	1 622		9 400
Installations générales agencements aménagements divers	45 417	197		45 614
Matériel de transport	1 784	2 444	2 190	2 038
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	29 652	2 120		31 773
TOTAL	84 631	6 384	2 190	88 825
TOTAL GENERAL	84 631	6 384	2 190	88 825

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 622				
Instal.générales agenc.aménag.divers	197				
Matériel de transport	2 444				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 120				
TOTAL	6 384				
TOTAL GENERAL	6 384				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges		13 000			13 000
TOTAL		13 000			13 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	9 106		5 282		3 824
Sur comptes clients	129 293	41 589	9 587		161 295
TOTAL	138 399	41 589	14 869		165 119
TOTAL GENERAL	138 399	54 589	14 869		178 119
Dont dotations et reprises d'exploitation		54 589	14 869		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	11 400		11 400
Clients douteux ou litigieux	222 413	222 413	
Autres créances clients	568 339	568 339	
Taxe sur la valeur ajoutée	21 464	21 464	
Groupe et associés	3 241	3 241	
Débiteurs divers	52 785	52 785	
Charges constatées d'avance	7 174	7 174	
TOTAL	886 815	875 415	11 400

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	21 978	7 485	14 493	
Fournisseurs et comptes rattachés	373 931	373 931		
Personnel et comptes rattachés	78 844	78 844		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	49 802	49 802		
Impôts sur les bénéfices	29 937	29 937		
Taxe sur la valeur ajoutée	38 251	38 251		
Autres impôts taxes et assimilés	4 393	4 393		
Autres dettes	11 581	11 581		
TOTAL	608 717	594 224	14 493	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	22 599			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	621			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	100.0000	400			400

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FOND DE COMMERCE	18 293			18 293	
Total	18 293			18 293	

Dans le cadre du nouveau règlement ANC 2015-06, la durée de vie du fonds de commerce est présumée illimitée, l'analyse menée n'a pas révélé une durée d'utilisation limitée.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	2 à 10 ans
Matériels et outillage	linéaire	4 ans
Matériel de transport	linéaire	1 à 5 ans
Matériel de bureau	linéaire	3 à 5 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	6 600
Autres créances	48 440
Total	55 040

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 158
Dettes fiscales et sociales	76 137
Autres dettes	6 108
Total	117 403

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	7 174
Total	7 174

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	2
Employés	6
Total	8

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				29 697	29 697
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				1 856	1 856
- dotations de l'exercice				7 424	7 424
Total				9 280	9 280
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				1 857	1 857
- exercice				7 687	7 687
Total				9 544	9 544
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				7 687	7 687
- entre 1 et 5 ans				13 452	13 452
Total				21 139	21 139

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnités de fin de carrière à verser : 109215 euros

Valeur probable des indemnités à verser : 86698 euros

Valeur actuelle probable des indemnités à verser : 62902 euros

Dette actuarielle : 30686 euros

Hypothèses retenues :

- Taux d'augmentation des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation : 1 %
- Taux de charge sociales : 30 %
- Taux d'actualisation : 2 %

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Remboursement CPAM	124
Avantages en natures	19 278
Total	19 402

AAD DISTRIBUTION I.D.F.
Société par actions simplifiée au capital de 40.000 €
Siège social : 88, rue Antoine Laurent de Lavoisier - 77480 BRAY-SUR-SEINE
435 350 228 RCS MELUN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 24 SEPTEMBRE 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice s'élevant à 210.963 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	210.963 €
A titre de dividendes	200.000 €
Soit 500 € par action	
	=====
Le solde	10.963 €
En totalité au compte "autres réserves"	

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée générale, prenant acte des déclarations de la société QFP de minorer ses droits à dividende pour cette distribution, décide de modifier exceptionnellement les règles de répartition concernant les dividendes distribués au titre de la présente résolution, à savoir :

- Monsieur Emmanuel FARRE-SEGARRA : attribution de 11,5% du dividende, soit 23.000 €
- Monsieur Hervé QUINET : attribution de 58,5% du dividende, soit 117.000 €
- la société QFP : attribution de 30% du dividende, soit 60.000 €

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 140.000 €, soit 70% des dividendes mis en distribution ;
- non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 60.000 €, soit 30% des dividendes mis en distribution.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés personnes physiques ont été informés que :

- par défaut les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique de 30%, à savoir 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,



- conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, les revenus distribués font l'objet en toute hypothèse d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable.
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 € (*contribuables célibataires, divorcés ou veufs*) ou 75.000 € (*contribuables soumis à une imposition commune*) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- sur option expresse irrévocable annuelle valable pour l'ensemble des revenus de capitaux mobiliers et des plus-values sur titres, le contribuable peut opter pour la soumission de ces revenus au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans cette hypothèse l'imposition au barème progressif sera effectué sur la base des dividendes distribués après application d'un abattement de 40 %, mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.
- que, conformément aux dispositions de l'article L.136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée générale rappelle qu'au titre des trois exercices précédents il a été distribué les dividendes suivants :

- Exercice clos le 31/12/2016. : Néant
- Exercice clos le 31/12/2017. : 60.000 €, soit 150 € par titre :
 - dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 27.000 €
 - dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 33.000 €
- Exercice clos le 31/12/2018. : 120.000 €, soit 300 € par titre :
 - dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 36.000 €
 - dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 84.000 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 septembre 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Certifié conforme
Le Président


